



## DELEGATIONS

### RÉUNION DU LUNDI 12 JUN 2023

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oologneosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### REUNION DE LA COMMISSION

Les responsables de la Commission Régionale se réuniront le mardi 20 juin 2023 à 14 heures.

Les Délégués pourront transmettre à Pierre LONGERE leurs questions éventuelles pour étude lors de la réunion.

### COURRIER RECU

**F.F.F.** : Copie convocation à la F.F.F. le 21 juin : MM. AARAB, LIOGIER, MONTALBANO et REMLI.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance.



## CETTE SEMAINE

Délégations	1
Coupes	2
Tournois Internationaux	3
Clubs	4
Compétitions	4
Féminines	8
Arbitrage	11
Réglements	14
PV paru récemment sur le site de la LAuRAFoot	15

# COUPES

## RÉUNION DU LUNDI 12 JUN 2023

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisssem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL.

### ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2023/2024

#### Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2023/2024 de la Coupe de France (seniors libres masculins).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Service des Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via **FOOTCLUBS avant le 15 juin 2023** et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2022/2023, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2023/2024 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2023 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros

#### Information :

Qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes.

1er tour le dimanche 27 août 2023.

### COUPE LAURAFoot 2022/2023

#### FINALES

#### SENIORS

Vainqueur : FC EYRIEUX EMBROYE (vs SA THIERS).

#### FEMININES

Vainqueur : O. LYONNAIS (2) (vs O. VALENCE).

La commission des Coupes remercie le F. Bourg en Bresse Peronnas 01 pour le prêt de ses installations et l'excellente organisation, ainsi que les différents acteurs et la collaboration des différentes commissions et services de la Ligue.

### DOTATIONS COUPES LAURAFoot (SAISON 2022/2023)

Validées par le Bureau Plénier du 23 Janvier 2023.

### DOTATIONS MASCULINES (2022/2023)

#### Perdants :

¼ Finales : 1000 euros

½ Finales : 2000 euros

#### Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAURAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

#### Finaliste :

- 4000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros (erratum sur le montant)
- 1000 euros d'équipements pour le club.

### DOTATIONS FEMININES (2022/2023)

Perdantes ½ finales : 1000 euros

#### Vainqueur de la finale :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAURAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

#### Finaliste :

- 2000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros d'équipement :
- 1000 euros d'équipements pour le club.

**MEILLEURES PERFORMANCES EN  
COUPE DE FRANCE ET****COUPE GAMBARDILLA CREDIT  
AGRICOLE****Coupe de France :**

**Club de ligue :** S.A. THIernois, remise lors de l'AG de la ligue en Juin.

**Club de district :** AV. COTE FOOT, remise lors de l'AG du district de la Loire.

La Ligue sera représentée par M. LONGERE et Mme HARIZA.

**Coupe Gambardilla CA :**

**Club de ligue :** AS ST PRIEST, remise lors de l'AG de la ligue en Juin.

**FINALE REGIONALE BEACH****SOCCER**

Projet validé par le bureau plénier du 13 février 2023. Lieu et date : A. VESSEaux (07) le dimanche 25 juin 2023.

Validation de la convention avec la Communauté des Communes du Bassin d'Aubenas.

**COURRIERS RECUS**

FFF : Equipements 4è Tour/CF. Noté.

FFF : Directives nationales Beach Soccer 2023. Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

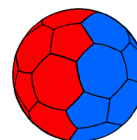
Président de la Commission

Secrétaire de séance

**L'AMOUR DU FOOT****TOURNOIS INTERNATIONAUX****RÉUNION DU 12 JUIN 2023**

*Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.*

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :

**AS - THONON**

Organisation d'un tournoi international (Grangette Cup) réservé à la catégorie U17 en présence d'équipes en provenance de Suisse et d'Italie le **dimanche 25 juin 2023**.

# CLUBS

## RÉUNION DU 12 JUIN 2023

### Changement de Type Saison 2023/2024

517785 – C.S. VERNAISONNAIS **devient** Libre au lieu de Loisir.

### Nouveaux Clubs

564447 – RACING CLUB HILAIROIS – Libre.

564462 – FOOTBALL CLUB TURC VIRIEU – Libre.

### Changement de titre saison 2023/2024

560905 – BF SPORTS INTERNATIONAL **devient** FOOTBALL CLUB CLERMONT INTERNATIONAL.

# COMPETITIONS

## RÉUNION DU MERCREDI 14 JUIN 2023

### (PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Présents : M. Yves BEGON, Président des Compétitions

M. Roland LOUBEYRE (Seniors)

M. Patrick BELISSANT (Jeunes)

M. Anthony ARCHIMBAUD (Féminines)

M. Roland BROUAT (Futsal).

## BILAN DES POINTS-SANCTIONS AU 14 JUIN 2023

Au terme du déroulement des championnats régionaux, la Commission a établi - à la date du 14 juin 2023 – les points-sanctions accumulés en championnats par les équipes régionales au cours de la saison 2022-2023.

### CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points -sanctions	RETRAIT de point(s) au classement
R1 A	U.S. SAINT FLOUR (508749)	12	39 Points	1 Point
R1 B	LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE (554336)	12	41 Points	1 Point
	RHONE VALLEES F.C. (551476)	12	40 Points	1 Point
R1 C	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (582739)	12	38 Points	1 Point
R2 A	AURILLAC FOOTBALL CLUB (2) (580563)	12	40 Points	1 Point
	U.S. BRIOUDE (520133)	12	41 Points	1 Point
	MONTLUCON FOOTBALL (2) (550852)	12	46 Points	2 Points
	VERGONGHEON ARVANT (506371)	12	45 Points	2 Points
	YTRAC FOOT (522494)	12	40 Points	1 Point

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points -sanctions	RETRAIT de point(s) au classement
R2 B	CEBAZAT SPORTS (510828)	12	47 Points	2 Points
	F.C. COURNON D'AUVERGNE (547699)	12	43 Points	2 Points
	A.S. EMBLAVEZ VOREY (520149)	12	44 Points	2 Points
	C.S. PONT DU CHATEAU (520152)	12	40 Points	1 Point
R2 C	E.S. DE VEAUCHE (504377)	12	41 Points	1 Point
R2 D	COTE CHAUDE SAINT ETIENNE (500430)	12	38 Points	1 Point
	F.C. LIMONEST DARDILLY (2) (523650)	12	38 Points	1 Point
R2 E	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point	12		
R3 A	U.S. SAINT FLOUR (2) (508749)	12	45 Points	2 Points
	ET.S. ST MAMET (520154)	12	46 Points	2 Points
R3 B	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point	12		
R3 C	Am. C. CREUZIER LE VIEUX (522592)	12	45 Points	2 Points
	U.S. MARINGUES (506518)	12	53 Points	4 Points
R3 D	A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUG (534257)	12	63 Points	6 Points
	A.S. ROANNE PARC (545881)	12	60 Points	5 Points
R3 E	ET.S. TRINITE LYON (523960)	12	44 Points	2 Points
R3 F	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point	12		
R3 G	F.C. ANNONAY (504343)	12	44 Points	2 Points
	A.S. BRON GRAND LYON (553248)	12	50 Points	3 Points
	F.C. VAREZE (547080)	12	45 Points	2 Points
	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (2) (582739)	12	52 Points	3 Points
R3 H	PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB (560843)	12	42 Points	1 Point
	F.C. VALLEE DE LA GRESSE (545698)	12	39 Points	1 Point
	A.S. VILLEURBANNE Ev LYONNAIS (500124)	12	43 Points	2 Points
R3 I	U.S. LA MOTTE SERVOLEX (504511)	12	49 Points	3 Points
R3 J	U.S. DIVONNE (50466)	12	56 Points	4 Points

**CHAMPIONNATS U20**

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points - sanctions	RETRAIT de point(s) au classement
U20 R1	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON (504563)	12	43 Points	2 Points
	E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER (523348)	12	49 Points	3 Points
	C.S. NEUVILLOIS (504275)	12	38 Points	1 Point
U20 R2 A	Ent. CREST AOUSTE (551477)	12	46 Points	2 Points
	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU	12	41 Points	1 Point
U20 R2 B	A.S. LYON MONTCHAT (504294)	13	42 Points	1 Point
	R.C. VICHY (508746)	13	57 Points	4 Points
U20 R2 C	U.S. ANNECY LE VIEUX (522340)	12	47 Points	2 Points

**CHAMPIONNATS U18**

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points - sanctions	RETRAIT de point(s) au classement
U18 R1 A	Ac. Sp. MOULINS FOOT (581843)	12	44 Points	2 Points
U18 R1 B	F.C. LYON FOOTBALL (505605)	12	40 Points	1 Point
	OI. SAINT GENIS LAVAL (520061)	12	58 Points	5 Points
U18 R2 A	Aucune équipe pénalisée par un retrait de points	14		
U18 R2 B	Aucune équipe pénalisée par un retrait de points	14		
U18 R2 C	Aucune équipe pénalisée par un retrait de points	14		
U18 R2 D	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER (523344)	14	47 Points	1 Point
	Ent. S. DU RACHAIS (546479)	14	73 Points	6 Points

**CHAMPIONNATS U16**

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points- sanctions	RETRAIT de point(s) au classement
U16 R1	Aucune équipe pénalisée par un retrait de points	11		
U16 R2 A	Aucune équipe pénalisée par un retrait de points	12		
U16 R2 B	Aucune équipe pénalisée par un retrait de points	12		
U16 R2 C	F.C. VAULX EN VELIN (504723)	12	40 Points	1 Point

U16 R2 D	AIX F.C. (504423)	12	41 Points	1 Point
----------	-------------------	----	-----------	---------

### CHAMPIONNATS U15

Une seule équipe U15 actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat :

U15 R2 C	O. ST GENIS LAVAL (520061)	12	38 Points	1 Point
----------	----------------------------	----	-----------	---------

### CHAMPIONNATS FEMININS

Pas d'équipe féminine actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat dans le cadre de l'application des dispositions fixées à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

### CHAMPIONNATS FUTSAL

Pas d'équipe en Futsal (R1, Play-Off et Play Down) actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat dans le cadre de l'application des dispositions fixées à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

### NOTA

Le présent bilan de la saison 2022-2023, établi à la date du 14 juin 2023, n'est pas définitif. D'éventuelles modifications provenant des procédures en cours ou de recours contentieux peuvent entraîner des évolutions dans le présent total de points-sanctions applicables et engendrer des changements dans les pénalisations des équipes régionales.

*Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de leur notification, qui jugera en 2ème et dernier ressort.*

### TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES DANS LES CHAMPIONNATS

#### REGIONAUX

Faisant suite aux nombreuses demandes, les Commissions Régionales Sportives invitent les clubs à consulter les tableaux des accessions et rétrogradations de la saison 2022-2023 sur le site Internet de la LAuRAFoot en [CLIQUEZ ICI](#).

Pour le calcul des montées et descentes, celui sera déterminé selon les dispositions fixées au paragraphe 24 des règlements généraux de la LAuRAFoot.

### CALENDRIER SPORTIF 2023-2024

Le calendrier sportif de la saison 2023-2024 est consultable sur le site internet de la Ligue.

Les clubs qui désirent adresser des desiderata pour leurs occupations de terrains sont invités à les faire connaître par écrit au service compétitions de la Ligue ([competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)).

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire de séance





# FEMININES

**RÉUNION DU MARDI 30 MAI 2023**

**EN VISIO-CONFÉRENCE**

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD.

Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE, Nathalie PELIN, M. Jacques ISSARTEL.

Excusés : MM. Serge GOURDAIN, Eric GRAU, Vincent JACUZZI

Assiste : M Yves BEGON (Président du Pôle Compétitions).

## **OBLIGATIONS EN CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ**

M. ARCHIMBAUD ouvre la séance en rappelant la finalité de cette réunion : dresser un bilan au 30/04/23 de la situation des clubs à l'égard des obligations réglementaires en fonction des retours émanant des Districts.

Il rappelle les dispositions réglementaires imposées aux clubs féminins.

### **R1 F :**

Les clubs de R1 F doivent à minima et de manière cumulative :

- \* avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 F à U19 F) engagée dans une compétition de Ligue ou de District. Les ententes ne sont pas valables pour satisfaire à cette obligation.

- \* disposer d'au moins 12 jeunes licenciées (U6F à U11F)

Un état des lieux du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif est **arrêté le 30 avril**.

### **R2 F :**

Les clubs de R2 F doivent :

- \* avoir au moins une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à effectif réduit) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.

- \* avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6F à U13F)

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat

En cas d'accession en championnat R2F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession.

### **Sanction en SENIORS F**

**Pour chaque obligation non respectée, en R1 F comme en R2 F, il sera procédé à un retrait de 2 points fermes au classement de l'équipe senior concernée.**

### **U18 F**

Les clubs ayant une équipe évoluant en championnat U18F doivent :

- \* Avoir au moins une équipe féminine U6F à U13F (Foot à 3, 4, 5 ou 8) engagées dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum). Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.

- \* Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6F à U13F).

### **Sanction en U18 F**

**En cas de non-respect d'une au moins de ces obligations, en U18 R1F comme en U18 R2 F, il sera procédé à un retrait de 3 points fermes au classement final de l'équipe U18 F concernée.**

### **Bilan :**

Eu égard à ces dispositions, la Commission dresse le bilan suivant :

Sont en infraction

**R1F** : aucune équipe en infraction

### **R2F - Poule A :**

\* **F.C. ALLY MAURIAC (541847)**

Absence d'équipe féminine U6F à U13F : 2 points de pénalité  
Le club ne compte pas dans son effectif au moins 12 jeunes licenciées (U6F à U13F) : 2 points de pénalité.

Total des pénalités : **4 points** de retrait au classement final de l'équipe.

### **R2F - Poule B :**

\* **Ent. S. NORD DROME (580873)**

Absence d'équipe féminine U6F à U13F : 2 points de pénalité  
Le club ne compte pas dans son effectif au moins 12 jeunes licenciées (U6F à U13F) : 2 points de pénalité.

Total des pénalités : **4 points** de retrait au classement final de l'équipe.

### **R2F - Poule C :**

\* **PLASTIC VALLEE F.C. (547044)**

Absence d'équipe féminine U6F à U13F : 2 points de pénalité  
Total des pénalités : **2 points** de retrait au classement final de l'équipe

\* **A.S. DU GRESIVAUDAN (550152)**

Absence d'équipe féminine U6F à U13F : 2 points de pénalité  
Le club ne compte pas dans son effectif au moins 12 jeunes



licenciées (U6F à U13F) : **2 points** de pénalité.

Total des pénalités : **4 points** de retrait au classement final de l'équipe

**Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de leur notification.**

### AUTRES OBLIGATIONS

#### \* PARTICIPATION AUX COUPES

Tous les clubs Seniors F ont respecté l'obligation de s'engager cette saison en Coupe de France Féminine et en Coupe LAuRAFoot féminine.

#### \* STATUT DES EDUCATEURS

Le statut des éducateurs appliqué en Ligue prévoit que les équipes participant aux championnats Régionaux Féminins R1F, R2F et U18F sont tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire d'un CFF3 (certifié) pour les R1F et R2F, d'un CFF3 pour les U18F, et de respecter les conditions d'encadrement sur les rencontres.

En cas d'infraction à cette disposition, se reporter aux sanctions prévues au statut des Educateurs et des Entraîneurs du Football (cf. pages 48 à 50 des R.G. de la LAuRAFoot) et prononcées par ladite Commission.

## CHAMPIONNATS REGIONAUX

### FEMININS

M. ARCHIMBAUD poursuit la séance en dressant un bilan des championnats régionaux féminins. Il précise les différentes accessions et rétrogradations qui doivent intervenir en fin de saison dans chaque niveau de championnat.

La Commission enregistre les forfaits ci-après :

#### A / FORFAITS

#### REGIONAL 1F

##### \* F.C. BOURGOIN JALLIEU (516884)

La Commission enregistre le forfait annoncé du **F.C. BOURGOIN-JALLIEU ((516884))** sur le match n°23248.2 en date du 06 mai 2023 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse – **F.C. CHASSIEU DECINES (550008)** – sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

##### \* F.C. SAINT ETIENNE (521798)

La Commission enregistre le forfait annoncé du **F.C. SAINT ETIENNE (521798)** en date du 07 mai 2023 sur le match n°23246.2 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse – **A.S. SAINT MARTIN EN HAUT (519579)**

– sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

#### REGIONAL 2F – Poule A

##### \* FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVERGNE (748304)

La Commission enregistre le forfait annoncé du **FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVERGNE (748304)** en date du 23 avril 2023 sur le match n°23304.2 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse – **SORBIERS-TALAUDIERE (564205)** – sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

#### 2ème forfait.

#### REGIONAL 2F – Poule B

##### \* PIERRELATTE ATOM'SUP (504261)

La Commission enregistre le forfait annoncé de **PIERRELATTE SUP (504261)** sur le match n° 23352.2 en date du 12 mars 2023 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse – **SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 (580984)** – sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

#### REGIONAL 2F – Poule C

##### \* PLASTIC VALLEE F.C. (547044)

La Commission enregistre le forfait annoncé de **PLASTIC VALLEE F.C. (547044)** sur le match n° 23415.2 en date du 12 mars 2023 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse – **THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2) (582664)** – sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

#### U18 F – R2, Poule A

##### \* A.S. CLERMONT SAINT JACQUES (525985)

La Commission enregistre le forfait annoncé de **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES (525985)** sur le match n° 23427.2 en date du 14 mai 2023 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse – **F.C.O. FIRMINY INSERSPORT (504278)** – sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

\* F.C.O. FIRMINY INSERSPORT. (524278)

La Commission enregistre le forfait annoncé du F.C.O. FIRMINY INSERSPORT (524278) sur le match n° 23551.2 en date du 11 mars 2023 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse – **CEBAZAT-SPORTS (510828)** – sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

2ème forfaitU18 F - R2, Poule B\* A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN (528571)

La Commission enregistre le forfait annoncé de l'A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN (528571) sur le match n° 23589.2 en date du 26 février 2023 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse – **F.C. CHERAN (590133)** – sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

B / FORFAIT GENERALREGIONAL 2 F – Poule A\* Grf. MONTFAUCON-MONTREGARD-RAUCOULES (580828)Match n° 23335.2 du 04/06/2023

La Commission enregistre le forfait annoncé le 30 mai 2023 du Grf MONTFAUCON-MONTREGARD-RAUCOULES et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, A.S. DOMERAT (506258) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 (3ème forfait).

Ce forfait étant le 3ème de la saison et en application des dispositions fixées à l'article 23.2 des Règlements Généraux de la Ligue, le forfait général de cette équipe pour 2022-2023 est prononcé.

Il est demandé aux clubs de cette poule de prendre acte du retrait du Grf MONTFAUCON-MONTREGARD-RAUCOULES.

D'autre part et en application de l'article 23.2.3, ce forfait général intervenant au cours des cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0.

**INFORMATIONS**- Finale de la Coupe LAuRAFoot Féminine

La Commission enregistre la décision du Bureau Plénier d'attribuer l'organisation des finales LAuRAFoot au F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01. Celles-ci sont prévues le dimanche 11 juin 2023 à Péronnas.

**AMENDES****FORFAIT :**

Les clubs ci-après sont amendés de la somme de 200 € pour le forfait enregistré ci-dessus, à savoir :

**\* F.C. BOURGOIN JALLIEU (516884)**

forfait pour le match n° 23248.2 du 06/05/2023 en R1F

**\* A.S. CLERMONT SAINT JACQUES (525985)**

forfait pour le match n° 23427.2 du 14/05/2023 en U18F R2 Poule A

**\* F.C.O. FIRMINY INSERSPORT (524278)**

forfait pour le match n° 23551.2 du 11/03/2023 en U18F R2 Poule A

**\* Grf MONTFAUCON MONTREGARD RAUCOULES (580828)**

forfait (le 3ème) pour le match n° 23335.2 du 04/06/2023 en R2F Poule A

**\* PIERRELATTE ATOM'SUP (504261)**

forfait pour le match n° 23352.2 du 12/03/2023 en R2F – poule B

**\* PLASTIC VALLEE F.C. (547044)**

forfait pour le match n° 23415.2 du 12/03/2023 en R2F, Poule C

**\* F.C. SAINT ETIENNE (521798)**

forfait pour le match n° 23246.2 du 07/05/2023

**\* A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN (528571)**

forfait pour le match n° 23589.2 du 26/02/2023

**\* F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (748304)**

forfait pour le match n° 23304.2 du 23/04/2023 en R2F – poule A

*Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes dans un délai de 7 jours à compter de la décision contestée dans le respect des dispositions prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Yves BEGON,

Président du Pôle Compétitions

Anthony ARCHIMBAUD,

Président de la  
Commission

# ARBITRAGE

## RÉUNION DU 12 JUIN 2023

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)  
Secrétaire : Nathalie PONCEPT

### DOSSIERS MEDICAUX SAISON 2023/2024

Les dossiers médicaux pour les arbitres jeunes et séniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot dans la rubrique « Documents / licences ».

Ils seront à retourner pour le **15 juillet 2023** selon les modalités qui seront communiqués ultérieurement.

### AGENDA

*Assemblées générales de début de saison 2023 / 2024 :*

- Vendredi 25 août 2023 à 18h45 à Lyon : groupe Espoirs FFF
- Samedi 26 août 2023 à 8h à Lyon : arbitres Elite Régionale, R1 et groupe Espoirs FFF, arbitres féminines toutes catégories
- Dimanche 27 août 2023 à 8h à Lyon : arbitres R2, assistants R1, R2 et R3, candidats arbitres assistants de Ligue R3
- Samedi 02 septembre 2023 à 8h à Lyon et à Cournon d'Auvergne : arbitres R3, candidats arbitres de Ligue R3
- Dimanche 03 septembre 2023 à 8h30 à Lyon : jeunes arbitres de Ligue, candidats ligue jeunes et pré-ligue (à confirmer suivant le calendrier sportif)
- Dimanche 10 septembre 2023 à 8h30 à Lyon : arbitres Futsal (à confirmer suivant le calendrier sportif)
- Dimanche 10 septembre 2023 à 9h à Lyon : observateurs d'arbitres

Tous les rassemblements se termineront à 18h.

**Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.**

### COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE CLASSEMENTS

### PROMOTIONS RETROGRADATIONS

### EN FIN DE SAISON

Calcul des âges des arbitres se fera au 1/1/2024 pour la saison 2023/2024.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site LAuRAFoot).

Les montées/descentes tiennent compte de la réforme des championnats fédéraux (moins de clubs aux différents niveaux nationaux) et de leur impact sur les compétitions régionales (élévation du niveau sportif pour une même appellation, diminution du nombre d'arbitres Elite Régionale).

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales (10 arbitres maximum promotionnels et non promotionnels).

**R1** : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : parmi les arbitres classés, 3 descentes obligatoires en R2; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2023/2024 participation obligatoire aux échanges inter ligues.

**R2** : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, parmi les arbitres classés 2 descentes obligatoires en R3, participation obligatoire aux échanges inter ligues.

**R3** : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges inter ligues), parmi les arbitres classés 1 descente obligatoire en district (possibilité de repasser les examens pratiques dès la saison suivante si Q annuel égal ou supérieur à 28/40).

SOYONS SPORT

RESPECTONS L'ARBITRE

**AAR1** : parmi les arbitres classés 2 descentes obligatoires en AAR2 ; objectif : 10 à 12 assistants classés R1.

**AAR2** : 2 montées en AAR1 ; parmi les arbitres classés, 2 descentes obligatoires en AAR2.

**AAR3** : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 montée en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche), 1 descente obligatoire en district (possibilité de repasser les examens pratiques dès la saison suivante si Q annuel égal ou supérieur à 28/40).

**R1P, R2P, R3P et AAP** : suivant décisions CRA groupe formation Espoirs FFF.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : **i.** participation AG arbitres **ii.** puis nombre d'échecs aux tests physiques **iii.** puis participation au(x) stage(s) de formation **iv.** puis meilleur classement au rang d'un des observateurs **v.** puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs **vi.** puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

- *Un arbitre ou un assistant R3, rétrogradé pourra être présenté à nouveau par son district d'appartenance dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue.*
- *Un arbitre rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue pourra être immédiatement représenté à la pratique, par sa C.D.A., la saison suivante, sans repasser la théorie.*

- *Un jeune arbitre accédant à la catégorie R3 sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.*
- *Un arbitre R3 rétrogradé sera exempté de repasser la théorie si ce dernier a obtenu la note minimale de 28 sur 40 au questionnaire annuel.*

*La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus.*

**Les affectations seront consultables sur le site de la LAuRAFoot.**

### CHALLENGE RECRUTEMENT DES ARBITRES

- Ouvert aux arbitres de Ligue et candidats ligue.
- 1 arbitre recruté = 1 arbitre passant la FIA avec succès.
- Chaque arbitre recruté à compter du 1/7/2022 donne 1 point au classement du challenge et 2 points pour les arbitres féminines et Futsal.
- Pour valider le candidat arbitre pour votre compte, vous devez inscrire son nom dans le lien prévu à cet effet :
  - Challenge Recrutement (Arbitre non impliqué dans sa CDA) : [Challenge Recrutement Arbitres \(non impliqués dans leur CDA\)](#)
  - Challenge Recrutement (Arbitre impliqué dans sa CDA) : [Challenge Recrutement Arbitres \(CDA\)](#)
- A la fin de saison, on comptabilisera les candidats envoyés à l'arbitrage pour chaque arbitre de Ligue (2 challenges : 1 pour les arbitres impliqués dans leur CDA et 1 pour ceux qui ne le sont pas).
- Récompenses aux 10 premiers du classement.





**COMPTABILITE**

-Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à [comptabilite@laurafoot.fff.fr](mailto:comptabilite@laurafoot.fff.fr) , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de préciser dans votre demande votre **numéro de licence**.

**INDISPONIBILITES**

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

**FORMATIONS INITIALES****D'ARBITRES**

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

**DESIGNATEURS**

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Té : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

**COURRIER DES ARBITRES**

**LAVET Mickaël** : la CRA enregistre votre reprise de l'arbitrage lors de la saison 2023/2024.

**RIGHOUI Askandaria** : bonne réception de votre justificatif suite à votre absence lors de la rencontre Crest Aouste / Valdaine (R2) du dimanche 4 juin 2023.

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT



# REGLEMENTS

## RÉUNION DU 12 JUIN 2023

(PAR VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE.

Assiste : MME FRADIN, responsable du service juridique.

### TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2022-2023 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2023/2024 tant que la situation ne sera pas régularisée ;

580583	MIRIBEL FOOT	8601
536387	A.S. PEYRIEU BRENS	8601
564264	FUTSAL GRAND-LEMPES 38	8602
533686	A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON	8602
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO	8602
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE	8602
682488	A.T.S.C.A.F ISERE	8602
552202	GAZELEC OMINISPORTS	8602
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	8602
664082	UMICORE FOOT	8602
564092	GRENOBLE FUTSAL	8602
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO	8602
544257	VETERANS F.C. SILLANS	8602
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602
511949	F.C.ST HILAIRE DU ROSIER	8602
560238	ACADÉMIE DES COLLINES	8602
560660	VALENCE INTERNATIONAL FOOTBALL	8603
517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	8603
615673	CLUB FOOT ENTREP TOULAUDAINES	8603
581907	F. C. BATHERNAY	8603
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603
581941	AC. DE FOOT YACOUB	8603
504304	S.C. CRUASSIEN	8603
550472	ASSOCIATION CEVENOLE VIVAROISE	8603
582138	ASSOCIATION STEPHANOISE MULTISPORTS	8604
611189	FC C.HOSP GAL ST CHA	8604
853600	AB FOOTBALL TERRENOIRE	8604
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS	8604
535362	F.C. AZZURRI VENISSIEUX	8605
564091	ALL STAR SOCCER	8605
582084	US.FUTSAL SAINT FONS	8605
521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	8605
847311	LA LYONNAISE DU CRAMPON 97	8605
552404	ASSOCIATION SPORTIVE CONFLUENCE	8605
860598	FOOT OLYMPIQUE COUZONNAIS SPORT	8605
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605
660337	BPNL.FC	8605
882048	A.S. LA VICTOIRE	8605
863932	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605

860326	BANDE DE POTES	8605
663929	AS AMALLIA	8605
682043	AS DHL LYS	8605
614196	AIR SPORT REXROTH VENISSIEUX	8605
609191	AS ATOCHEM ST FONS	8605
849801	F.C. SAINT POTHIN	8605
541676	FC CORMORIENS DE LYON	8605
538622	F.C. ANDEOLAIS	8605
841949	A. RENAULT SP.F.	8605
549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE	8605
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605
523960	ET.S TRINITE LYON	8605
509605	U.S.GLE. ARMENIENNE VIENNE	8605
590274	ASSOCIATION SONNAZIENNE DE FUTSAL L	8606
554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606
582375	ATHLETIC CLUB FUTSAL	8606
581127	A. S. DE FERNEY-VOLTAIRE	8607
580791	GAILLARD FUTSAL	8607
564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607
564119	INTERNATIONAL ACADEMY OF FOOTBALL	8607
520000	EBREUIL US	8611
581761	NOYANT CHATILLON F.C.	8611
582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
508950	MOULINS PTT	8611
560921	NEWTEAM FUTSAL 15	8612
516807	TALIZAT AS	8612
523148	COLTINES FC	8612
526939	COHADE CO	8613
761242	ENTENTE SPORTIVE SOLIDARITE FEMININ	8614
530800	VERNINES US	8614
581497	THIERS FUTSAL CLUB	8614
680761	FOOT ROUTES 63	8614
582590	LEMPDES SPORTS FUTSAL	8614
508947	ST ANGEL ESP	8614
547363	ISSOIRE 2 FC	8614
581487	FUTSAL COURNON	8614

*Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation : (Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail [comptabilite@laurafoot.fff.fr](mailto:comptabilite@laurafoot.fff.fr)).*

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Président de la Commission,	Secrétaire de la Commission,
Khalid CHBORA	Bernard ALBAN

**COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS  
SPORTIVES**



Réunion du 17 Mai 2023



[CLIQUEZ ICI](#)